

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **08 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusés : M. Julien MOURLON

Absents : M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

Date de convocation 30 mars 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2123-23,

Suite à la revalorisation, **à compter du 1^{er} janvier 2019**, des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux

Le conseil municipal :

- Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

*** Alain BUJADOUX, Maire**

Son indemnité représentera 100 % de l'indemnité maximale pouvant être accordée aux Maires des communes de moins de 1 000 habitants, à savoir 17% de l'indice 1027.

*** Alain GRASS, 1^{er} adjoint et Isabelle CARTON, 2^{eme} adjoint**

Leur indemnité représentera 90 % de l'indemnité maximale pouvant être accordée aux adjoints des communes de moins de 1 000 habitants, à savoir 6.6% de l'indice 1027.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

Ouverture : lundi, jeudi, 13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00

Tableau des indemnités du Maire et des Adjoint

Le Maire percevra, à compter du 1^{er} janvier 2019, une indemnité s'élevant à 100 % de 17% de l'indice brut 1027.

Les adjoints percevront, à compter du 1^{er} janvier 2019, une indemnité s'élevant à 90% de 6.6% de l'indice brut 1027 soit 5.94 % de l'indice 1027.

A compter du 1^{er} janvier 2019

Fonction	Nom et prénom	Montant brut de l'indemnité perçue par les élus
Maire	Alain BUJADOUX	661.20 €
1 ^{er} Adjoint	Alain GRASS	231.03 €
2 ^{ème} Adjoint	Isabelle CARTON	231.03 €

Ce tableau sera annexé à la délibération n°DE_080419_9 du 08 avril 2019.

Le Maire,

Alain BUJADOUX